

PROJET TERRITOIRE
LE SAVÈS
LE TERRITOIRE DE DEMAIN
SE CONSTRUIT ENSEMBLE

SAVES 2030

PROJET DE TERRITOIRE

DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU SAVES

PREAMBULE

Un projet de territoire est une démarche prospective qui doit permettre d'envisager le futur du territoire en tenant compte des changements structurels ou locaux qui se profilent. Même s'il ne reçoit pas de contour légal, un projet de territoire est aujourd'hui rendu nécessaire au vu des besoins de cohérence et de lisibilité des différentes politiques publiques dans un monde local aux multiples acteurs. Ainsi, l'objectif est de créer un projet collectif, une feuille de route, autour duquel la politique publique locale sera structurée.

Ce projet de territoire constitue pour la Communauté de Communes du Savès une des premières démarches prospectives portant sur de multiples thématiques. Issue d'une réflexion de longue date, l'élaboration de ce premier projet de territoire a été accélérée par le dispositif « Petites Villes de Demain » et la volonté partagée de la Communauté de Communes du Savès, la commune de Lombez et de Samatan de travailler de manière étroite à la revitalisation des centres-bourgs.

Ainsi, dans cet exercice nouveau, réalisé dans un temps contraint par le dispositif « Petites Villes de Demain » - fin 2021 à l'automne 2022-, la communauté de communes s'est employée à essayer de construire un projet collectif et fédérateur à horizon 2030 puisqu'un projet de territoire n'est pas une simple démarche visant à planifier l'action des collectivités, mais une démarche plus globale dont l'objectif est de créer une synergie entre tous les acteurs d'un territoire - ceux qui vivent et le font vivre – et valoriser ou faire émerger des actions concrètes pouvant être menées par chacun de ces derniers.

Le présent document retranscrit la démarche d'élaboration collective du projet territorial du Savès, les ambitions et la stratégie de ce dernier à horizon 2030 ainsi que sa déclinaison opérationnelle durant les 5 prochaines années.

SOMMAIRE

Projet de territoire, une démarche collective	4
Méthodologie d'élaboration	5
Rappel des principaux défis du territoire	8
Savès 2030, un projet commun avant tout	10
Stratégie et objectifs du projet de territoire.....	12
1. Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie.....	13
2. Un territoire dynamique, à la recherche constante d'équilibre, autant internes qu'externes, pour assurer la vitalité économique du territoire	15
3. Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique et l'accueil de nouvelle population	17
Prisme : Accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements	19
Prisme : Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique	19
Résumé de la stratégie du projet de territoire	20
Pilotage et animation du projet de territoire.....	21
Suivi et évaluation du projet de territoire	22
Annexe 1 – Tableau des indicateurs	23
Annexe 2 – Diagnostic territorial du Savès	Erreur ! Signet non défini.

Projet de territoire, une démarche collective

Un projet de territoire c'est se poser collectivement « quel futur voulons-nous pour notre territoire ? ». A l'échelle intercommunale, cela concerne de nombreux domaines qui impactent notre vie quotidienne : logement, mobilité, services, santé, loisirs, culture, économie, etc. A ce titre, les élus du Savès ont exprimé leur volonté de construire cette démarche de manière participative et concertée avec les habitants (citoyens, associations, entreprises, etc.)

Dans cet exercice nouveau pour le Savès, conjuguant démocratie participative et représentative, la communauté de communes a essayé tout au long de la démarche de trouver un équilibre afin de s'assurer :

- Qu'il y ait un intérêt d'associer la population, au-delà d'une simple consultation, par exemple pour faire émerger de nouvelles initiatives
- De la cohérence entre la perception des élus et les besoins des habitants

- De la capacité des habitants à contribuer librement à la démarche afin de ne pas être une caution à des orientations déjà prises
- De l'utilité de participer pour les habitants, tant de manière individuelle que collective, à ce projet de territoire devant aussi répondre à un certain cadre

La co-construction de ce projet de territoire avec les habitants a revêtu plusieurs formes afin de pouvoir recueillir de la manière la plus exhaustive possible l'avis et les propositions de la population : ateliers de co-constructions, enquêtes en ligne, mail dédié pour recueillir les contributions.

Naturellement, cette démarche peut présenter et présente certaines limites : calendrier contraint ne permettant pas une appropriation fine et un approfondissement de certains sujets ; communication menée ayant pu passer à côté d'un certain public ; non-représentativité des personnes ayant participé et contribué. Pour autant la Communauté de Communes du Savès a essayé de mettre tous les moyens en œuvre de réussir au mieux cette démarche.

Démocratie représentative

*Garant de l'intérêt général
Doit rendre des comptes
Est responsable*



Démocratie participative

*Légitime par sa démarche
citoyenne et dans ses capacités
à mettre en œuvre des projets*

Equilibre entre démocratie participative et représentative

Méthodologie d'élaboration

Définitions

Pour la suite du document, il est important de définir les termes qui seront utilisés. Notamment, le mot « défi » sera préféré à « enjeu » qui peut porter à confusion.

Défi : Action d'affronter une chose. Incitation à la réalisation d'une chose difficile. Réponse à une situation

Stratégie : Art de coordonner des actions, de manœuvrer habilement pour atteindre un but

Objectif : But à atteindre, résultat vers lequel tend une action

Le projet de territoire du Savès a été élaboré sur le principe d'un diagnostic partagé et prospectif, c'est-à-dire une montée collective en connaissance du territoire, débattue, enrichie ; permettant d'identifier les points forts (sur lesquels on s'appuiera) et faibles (que l'on essaiera de corriger) du territoire pour se projeter dans une vision commune de l'avenir (en 2030). Par la suite, ce projet collectif a été décliné de manière à construire une feuille de route opérationnelle, à mi-parcours (2026), avec des actions concrètes à mettre en place.

Un premier diagnostic territorial, portant sur une dizaine de « thématiques », et basé sur des données statistiques ou « données froides » a été élaboré en fin d'année 2021. Sur cette base, un atelier de co-construction avec la population a été organisé afin d'enrichir et de valider ce dernier. A l'issue de ce travail, le diagnostic a été approfondi et enrichi par des acteurs locaux (collectivités, office du tourisme, consulaires, etc.) et les atouts/points faibles du territoire ont été traduits en défis.

2^e atelier de co-construction du 14 mars 2022 :

- Réflexion collective sur les ambitions du territoire à horizon 2030
- Définition collective des spécificités et caractéristiques du Savès



Ainsi, la mise en perspective d'un diagnostic partagé du territoire avec les ambitions collectives à horizon 2030 a permis de construire une stratégie visant à atteindre ces ambitions. Cette dernière a été mise en perspective voire alimentée avec les démarches existantes que ce soit à l'échelle du Savès (Plan Climat, Convention Territoriale Globale) ou à une échelle plus large avec les projets de territoire existant (celui du PETR Pays Portes de Gascogne) ou de document cadres (SCoT de Gascogne, SRADDET de la Région Occitanie). Une fois établie, la stratégie a été présentée et amendée par les vice-présidents de la Communauté de Communes du Savès

1^{er} atelier de co-construction du 24 janvier 2022 :

- Présentation du diagnostic territorial (données froides), validation et amendement
- Identification des points forts et points faibles du territoire par les habitants



Dans un second temps, un deuxième atelier de co-construction a été proposé à la population dans l'objectif de définir collectivement les ambitions que le territoire souhaite se donner à horizon 2030, ce à quoi il aspire ainsi que s'accorder sur les spécificités du Savès afin de capitaliser et valoriser ces ressources.

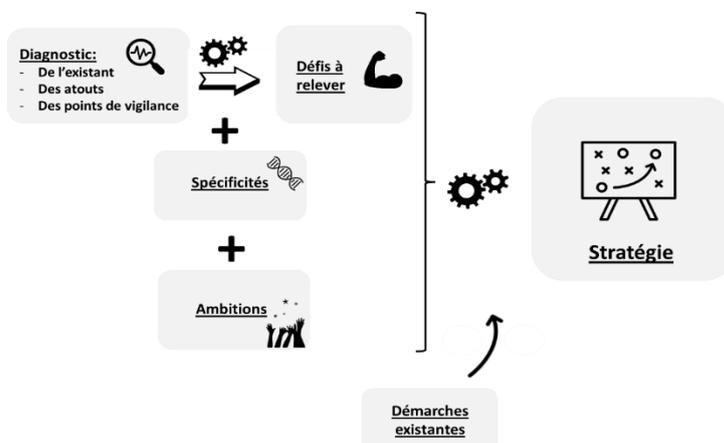


Schéma d'élaboration de la stratégie du projet de territoire

Dans la continuité de la démarche participative initiée, un troisième atelier de co-construction a été proposé à la population afin de présenter la stratégie construite à partir des travaux collectifs précédents, de l'enrichir et la valider. Ce troisième et dernier temps de réflexion collective a été mis à profit pour proposer à la population de prioriser les axes de travail du projet de territoire. Ce travail a permis d'alimenter la réflexion des élus dans la priorisation des actions à mener pour les années à venir.

3^e atelier de co-construction du 13 avril 2022 :

- Validation et priorisation du projet de territoire, construit grâce aux contributions des deux premiers ateliers de co-construction
- Identification des actions concrètes pouvant être menées à la fois par la communauté de communes, par les communes mais également par les associations, les entreprises ou encore les citoyens



Par ailleurs, l'élaboration du projet de territoire étant liée au dispositif « Petites Villes de Demain » et au projet de revitalisation des centre-bourgs de Lombez et Samatan, deux études ont été menées en parallèle au cours du premier semestre 2022 afin de disposer d'un diagnostic précis sur deux secteurs clés pour la revitalisation des territoires :

- Une étude approfondie de l'habitat sur l'ensemble des 32 communes du territoire avec un focus spécifique sur le centre-bourg de Lombez et Samatan. Les résultats de celle-ci devraient permettre, outre de disposer d'une connaissance fine du Savès et d'un projet politique de l'habitat, d'identifier les défis et les leviers indispensables au renforcement de l'accueil et l'attractivité des Bourgs-Centres du Savès.
- Un diagnostic sur le commerce de Lombez et Samatan afin de disposer d'un état des lieux du commerce local dans un contexte de sortie de crise Covid-19. Ce dernier servira la collectivité et au territoire à prioriser les actions qui pourront être menées.

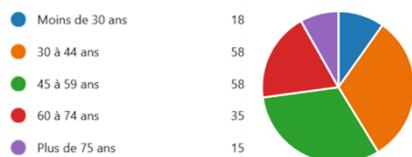
Ces deux études ont fait l'objet d'une consultation de la population afin de recueillir leur avis, leurs besoins, leur suggestions, etc. Cette consultation a pris la forme d'une enquête en ligne, relayée largement auprès des habitants, mais également de temps d'échanges avec les acteurs clés de l'immobilier pour l'étude habitat.

Une fois la stratégie validée par les participants du 3^e atelier, un travail de fond a été mené par la communauté de communes afin de construire un plan d'actions permettant de concourir à atteindre les objectifs du projet de territoire. Il s'agit alors de construire et planifier des actions concrètes pouvant être menées à la fois par la communauté de communes, par les communes mais également par les associations, les entreprises. Pour cela, des rencontres avec élus et acteurs du territoire (office du tourisme, collectivités, chambres consulaires, associations, etc.) ont été organisés.

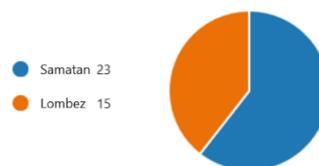
Diagnostic sur le commerce de Lombez et Samatan :

- Enquête auprès des commerces et services du territoire, du 26 avril au 18 mai, 38 répondants.
- Enquête auprès des habitants du 26 avril au 18 mai, 206 répondants

Participation enquête habitants



Participation enquête commerçants



Etude approfondie de l'habitat sur le Savès :

- Enquête auprès des habitants du 16 mai au 10 juin, 80 répondants
- Concertation avec les professionnels de l'immobilier et acteurs de la filière : 22 participants





Planning d'élaboration du projet de territoire

Zoom sur la participation citoyenne

L'intérêt des participants aux ateliers pour la démarche



La participation aux ateliers de co-construction

Participation au 1^{er} atelier

- 50^{aine} personnes
- 12% de citoyens
- 37% d'élus
- 41% d'associations
- 10% entreprises /collectivités

Participation au 2^e atelier

- 32 personnes
- 28% de citoyens
- 38% d'élus
- 28% d'associations
- 6% entreprises /collectivités

Participation au 3^e atelier

- 18 personnes
- ~50% de citoyens
- ~30% d'élus
- ~20% d'associations, entreprises ou collectivités

On note une diminution de la mobilisation des participants. Celle-ci peut être liée à un manque de communication, à la période électorale (entre-deux tours) pour le 3^e atelier ou tout simplement à un désintérêt vis-à-vis de la démarche. Toutefois il est intéressant de noter que la quasi-totalité des participants du dernier atelier avaient déjà participé aux deux premiers temps de travail collectif.

Rappel des principaux défis du territoire

Le diagnostic territorial et partagé a permis d'identifier les principaux défis du Savès, tant structurels que locaux, synthétisés dans le tableau suivant.

NB : les défis sont classés par thématiques mais certains sont transversaux et concernent plusieurs domaines.

Thématiques	Défis
Démographie et population	Structurer le territoire autour des centralités pour maîtriser l'accueil de population et conserver le cadre de vie dans une logique de durabilité et transition écologique
	Préservation du cadre de vie du Savès, son caractère rural et l'équilibre bourgs-centres/villages (développement de projets structurants essentiellement sur les bourgs-centres avec un droit de développement pour les villages)
	Accompagnement du vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements
	Promotion de la mixité sociale pour limiter les déséquilibres territoriaux. Mettre en place une politique sociale prenant en compte les faibles revenus d'une partie de la population
	Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et professionnelle
Démocratie participative	Favoriser la démocratie participative locale (redonner goût, rendre les citoyens acteurs du territoire)
Tissu économique	Maintien et diversification des emplois pour maintenir les populations dans les secteurs ruraux, notamment les petites entreprises et la profession agricole
	Pallier au manque de main d'œuvre
	Définition d'une stratégie économique locale et favoriser les synergies entre entreprises
	Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociale
	Veiller à la qualité paysagère et architecturale des locaux commerciaux et économiques (cohérence, transition visuelle entre les espaces, intégration des EnR)
	Accompagner la filière locale du bâtiment pour massifier la rénovation énergétique
Tourisme	Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire
Agriculture et agroalimentaire	S'appuyer sur les réseaux alimentaires alternatifs pour manger mieux et local / Structuration des filières de proximité
	Pérenniser la dynamique agricole et concilier le deux modèles agricoles émergents : modèle intensif et extensif (agroécologie, permaculture) avec l'accès difficile aux terres pour ce dernier modèle
	Valoriser les productions agricoles et fixer la valeur ajoutée sur le territoire
	Diversification des modes de commercialisation des productions agricoles
	Préserver la profession agricole, favoriser les synergies entre agriculteurs et collectivités pour développer une agriculture au service du territoire
	Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociale
	Anticiper au mieux l'avenir de la filière du foie gras
	Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
	Préservation du foncier agricole, naturel et forestier
	Adaptation des pratiques agricoles au changement climatique
Commerce	Favoriser l'adaptation et le développement des commerces
	Revitaliser les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès, maîtriser le développement des pôles commerciaux périphériques
	Maintenir l'offre commerciale et services de proximité dans les centres-villes à proximité des espaces fédérateurs
	Faciliter l'accessibilité aux commerces et services pour tous (+confort des déplacements et des séjours en centre-ville pour favoriser l'activité commerciale)
	Favoriser/Améliorer la connexion entre la Ramondère et le centre-bourg de Lombez
	Maintenir et développer les commerces ambulants et les marchés de plein vent, développer les synergies entre commerces

Thématiques	Défis
Espaces publics	Déployer la nature et la fraîcheur dans les espaces publics et centre-bourgs
	Confort des déplacements et des séjours en centre-ville
	Développer les itinéraires ou liaisons douces
Equipements et services (santé, loisirs, culture, sport)	Renforcer et diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour continuer de répondre aux besoins des habitants
	Favoriser l'accueil de nouveaux professionnels de santé et rafraîchir les infrastructures de santé locales (maison de retraite, hôpital)
	Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)
	Revitaliser les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès
	Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements et l'activité locale
	Poursuite du maillage numérique du territoire
	Renforcer et pérenniser les services dédiés à la petite enfance et l'enfance
	Maintien et adaptation des services au public et des équipements de proximité, notamment sur Lombez et Samatan, au regard de la ruralité du territoire, du vieillissement de la population et du changement climatique
	Trouver l'équilibre entre le maintien des écoles rurales et le besoin de centralisation pour la pérennité et la qualité des services
	Education à l'environnement et au développement durable
Mobilité	Inclusion des enfants en situation spécifique
	Favoriser les alternatives à la voiture (promotion des modes doux)
	Encourager la pratique du vélo (relier les faubourgs entre eux et avec les centres-bourgs, Itinéraires sécurisés, signalisation, partage de la voie, stationnement, sensibilisation et promotion)
	Rendre l'offre de transport plus lisible et plus inclusive
	Encourager et créer les conditions favorables à l'intermodalité
	Changer les comportements vis-à-vis des déplacements de courte distance (moins de 5/10 kilomètres)
	Développer les liaisons en transport en commun avec Isle Jourdain et Toulouse
Organiser les circulations et le stationnement afin de replacer le piéton au cœur des centres-bourg	
Habitat	Développer les itinéraires ou liaisons douces (notamment le long de la Save)
	Adaptation des logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine
	Valoriser le patrimoine bâti fragilisé par le dépeuplement des bourgs ou des bâtisses agricoles
	Favoriser la rénovation énergétique des logements
Paysages et énergie	Accompagner les particuliers à la rénovation énergétique de qualité
	Déployer la nature et la fraîcheur dans les centres-bourgs et les espaces publics
	Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
	Préservation des espaces agricole, naturel et forestier
	Réduire la consommation d'énergie et notamment dans le secteur résidentiel et transport
	Réduire les émissions de GES et notamment dans le secteur agriculture et transport
	Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère et sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine
	Diminuer l'artificialisation, développer les trames vertes et bleues et les critères environnementaux dans l'aménagement du territoire
Gérer la ressource en eau	
Transversal	Renforcer l'accessibilité numérique
	Réduction des déchets et optimisation de leur valorisation
	Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique dans l'aménagement et les projets (production d'EnR, sauvegarde de la biodiversité et de l'eau, consommation d'espace)

Savès 2030, un projet commun avant tout

Le Savès, terre d'accueil et rurale, se caractérise par un endroit au cadre de vie privilégié, où il fait bien vivre. Les habitants le définissent d'ailleurs comme un lieu de vie tranquille, convivial et disposant d'une richesse associative et culturelle qui fait le charme de cette vie à la campagne.

S'il ne fait aucun doute que l'attractivité du Savès a été liée à la proximité avec la ville rose ces dernières années – d'aucun qualifient même le Savès de « jardin de la métropole toulousaine » - il y a fort à parier que le cadre de vie que propose le territoire aujourd'hui, à la sortie d'une pandémie, soit déjà le **nouveau facteur d'attractivité** du territoire

Naturellement, c'est autour de ce cadre de vie que le territoire de la communauté de communes (élus, citoyens et associations) souhaite définir un projet commun visant à le préserver et à valoriser le **Savès comme un terre d'accueil rurale où il fait bon vivre ensemble**. Cette finalité constitue un levier pour l'ancrage des populations voire des entreprises mais peut également devenir une menace si l'accueil de population et l'aménagement du territoire n'est pas maîtrisé.

Il s'agit alors de trouver un équilibre. D'abord un équilibre entre ruralité et proximité du bassin toulousain afin de devenir un territoire qui ne soit :

- Ni une cité-dortoir, à l'instar de la périphérie de la banlieue toulousaine
- Ni un musée, un territoire vieillissant ne souhaitant pas évoluer
- Ni un territoire contribuant au déclin de la nature
- Ni un territoire replié sur lui, vivant en autarcie

Equilibre ensuite à l'intérieur même du territoire entre les deux communes centres complémentaires et les trente autres communes périphériques. Cet équilibre est à la fois une richesse et une particularité du Savès où les deux centralités entretiennent des relations gagnant-gagnant avec l'ensemble des autres communes.

Le territoire souhaite également construire un projet dans un cadre anticipant toujours les besoins et les évolutions afin d'assurer la résilience et la pérennité du territoire. A ce titre, les transitions (sociétales, écologiques, etc.) ne sont plus une orientation d'un projet à proprement parler mais plutôt un prisme intégré dans le développement du territoire qui en découle. Ce changement de modèle, où les transitions **n'apparaissent plus comme une volonté politique** mais plutôt comme une vision systémique laisse place à un développement cohérent, solidaire et innovant.

A travers projet collectif, les élus et citoyens du territoire ambitionnent à horizon 2030 de :

- Garantir un cadre de vie agréable
- Offrir un avenir aux jeunes sur le territoire
- Répondre aux attentes du changement climatique
- Développer une agriculture au service de son territoire

Pour y parvenir, le projet de territoire s'articule autour de 3 principes :

- Renforcement des centralités, dans une logique de gestion économe de l'espace, de rationalisation des déplacements et de recentrage des commerces, services et équipements structurants autour des espaces fédérateurs
- Droit au développement des villages ruraux, dans un esprit de cohésion, de solidarité et de cohérence
- Renforcement de la démocratie participative locale, afin d'œuvrer pour un projet partagé tout au long de la démarche et mieux répondre aux besoins

En résumé, le projet de territoire du Savès se donne pour ambition pour 2030 de préserver le cadre de vie face aux évolutions et défis à venir. On peut d'ailleurs définir le cadre de vie du Savès comme étant l'intersection de trois caractéristiques :

- La qualité de vie
- La ruralité
- L'équilibre et la vitalité

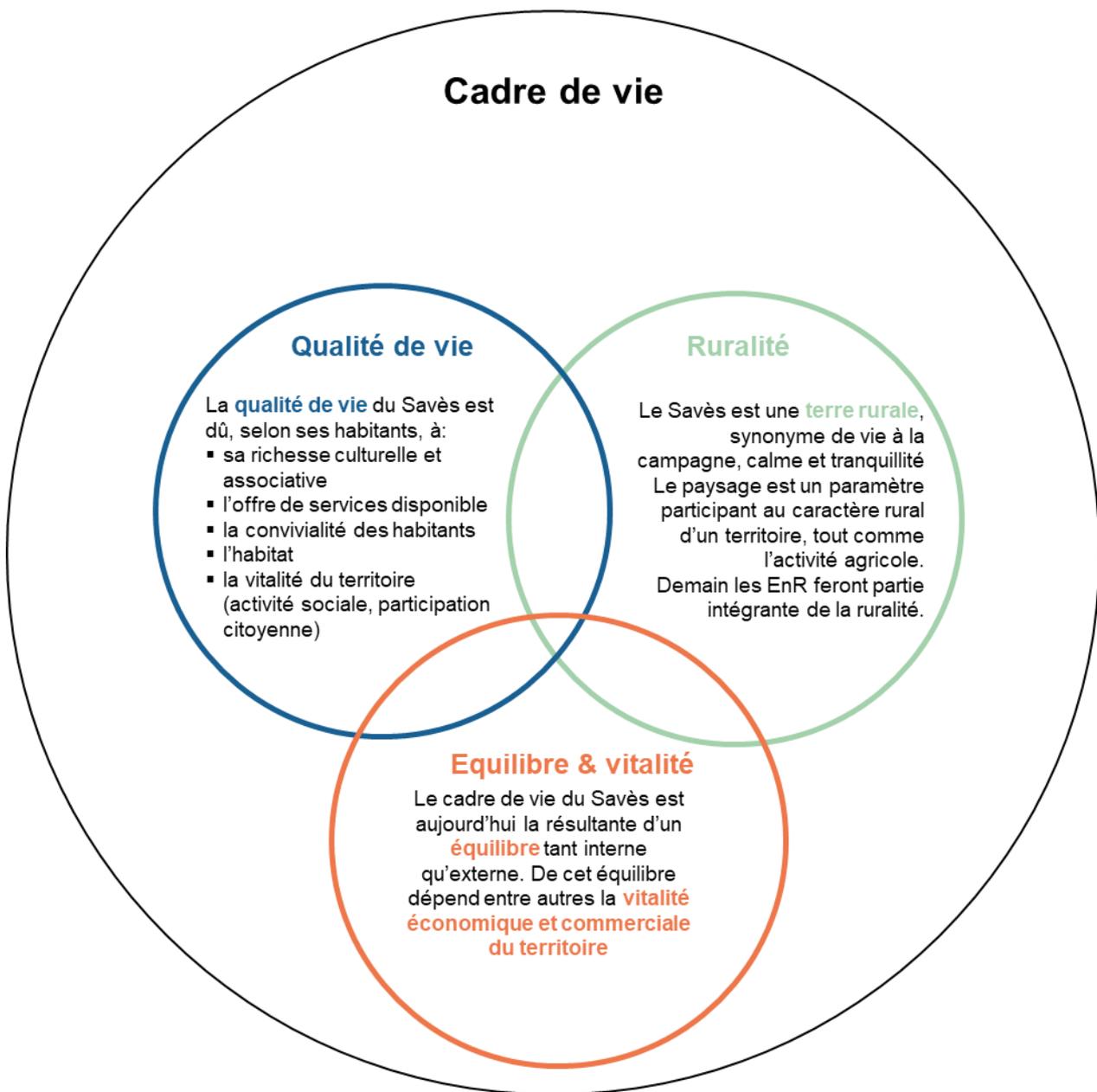
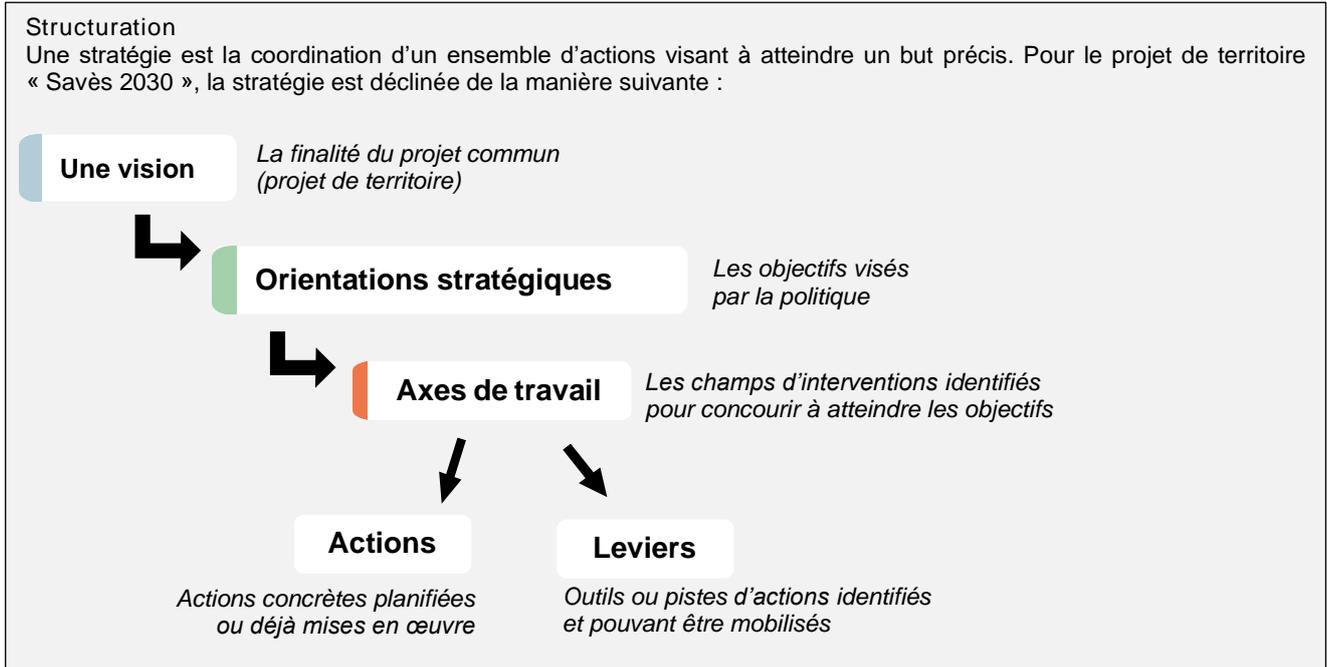


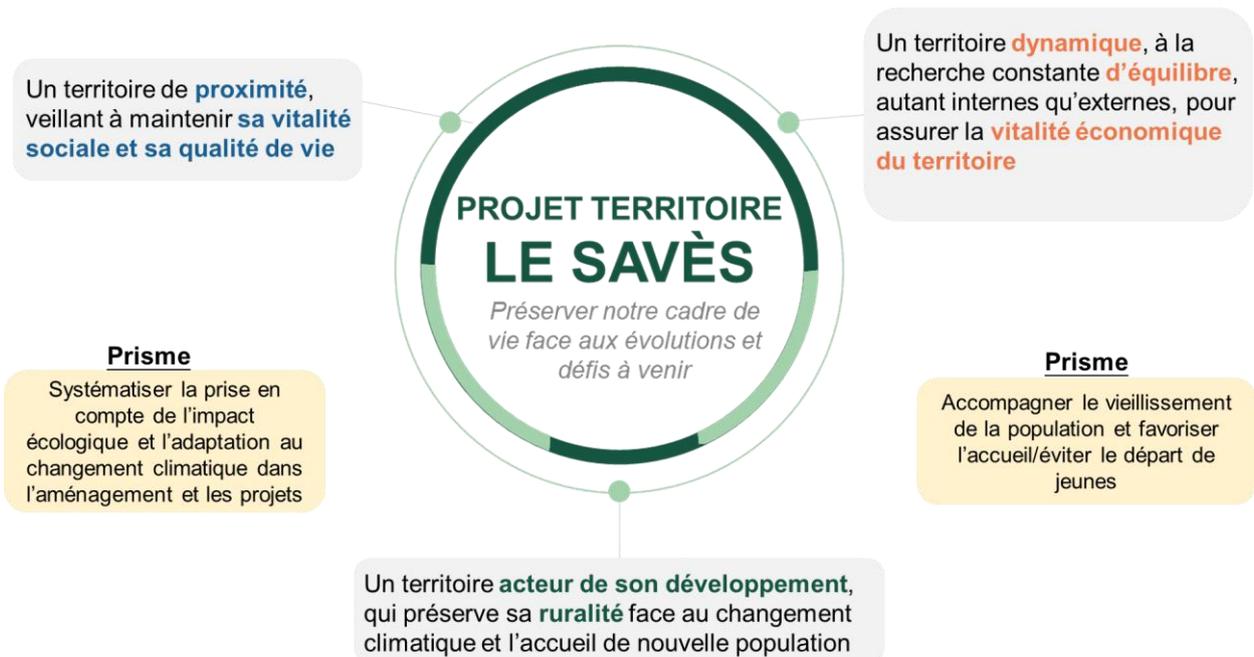
Schéma de principe définissant le cadre de vie du Savès

Stratégie et objectifs du projet de territoire



Pour traduire les ambitions portées par le Savès à l'horizon 2030 et faire face aux défis identifiés avec le diagnostic territorial, le projet de territoire se décline en 3 grandes orientations et comporte 2 prismes par lesquels le développement et l'aménagement du territoire devront être systématiquement pensés. Pour chaque orientation du projet de territoire, plusieurs axes de travail ont été identifiés. Ces derniers peuvent être assimilés à des thématiques, des domaines d'interventions dans lesquels des actions seront menées afin de concourir à « préserver le cadre de vie du Savès face aux évolutions et défis à venir ».

Derrière ces 3 orientations stratégiques se cachent en réalité plusieurs objectifs correspondant aux ambitions que souhaite se fixer le territoire ; certains de ces objectifs peuvent et doivent être quantifiés afin de pouvoir évaluer la pertinence et l'impact de la politique locale qui sera déployée.



Stratégie du projet de territoire du Savès

1. Un territoire de proximité, veillant à maintenir sa vitalité sociale et sa qualité de vie

Le territoire du Savès se caractérise par de nombreux atouts et ressources qui constituent les supports d'une identité forte et d'un cadre de vie attrayant et préservé. Les habitants du Savès définissent d'ailleurs leur qualité de vie comme étant la résultante de la richesse culturelle et associative du territoire, de son offre de services, de la convivialité et de son environnement.

Elus et habitants du territoire souhaitent ainsi renforcer, développer ou adapter ces spécificités face notamment au dérèglement climatique, à l'érosion de la biodiversité, au vieillissement de la population ou encore à la numérisation.

1.1. Renforcer et diversifier l'offre de services aux publics de proximité pour continuer de répondre aux besoins des habitants (santé, enseignement, petite enfance, etc.)

- Rénovation des infrastructures supports de services publics au fil du temps
- Anticiper et trouver des réponses pour maintenir la qualité de l'offre face au renouvellement de personnel de santé (médecins généraliste notamment), à la vague de départ à la retraite d'assistantes maternelles, à l'équilibre entre le maintien des écoles rurales et le besoin de centralisation, etc.
- Proposer les conditions favorables pour favoriser l'accueil de professionnels de santé et mener des actions de prévention afin de limiter le recours aux infrastructures et professionnels de santé
- Continuer à proposer un service d'éducation et de petite enfance de qualité : rénovation de l'école de Samatan, projet « grandir dehors », projet « Accueillir handi'férence », jardin d'enfants, création d'une crèche intercommunale, etc.
- L'action du territoire devra perdurer et être constamment questionnée pour anticiper au mieux les besoins du territoire et les nécessaires évolutions (déploiement de la fibre, développement de service itinérants, guichet de la rénovation, etc.)

1.2. Renforcer et diversifier l'offre culturelle, sportive et de loisirs pour continuer de répondre aux besoins des habitants

- Rénover les équipements vieillissants pour continuer d'offrir des bonnes conditions aux habitants et satisfaire les nouveaux besoins tout en diminuant l'impact environnemental de leur fonctionnement et le coût pour les collectivités.

- Hormis les infrastructures, les collectivités n'ont que peu de leviers pour favoriser et pérenniser la dynamique associative
- L'essoufflement et le non-renouvellement des bénévoles est un défi majeur et structurel accéléré par la pandémie ; la coordination, la promotion ou encore l'animation du tissu associatif par les collectivités peuvent être des leviers qui pourrait permettre de répondre en partie à ce défi.

1.3. Apporter de la lisibilité et visibilité sur les services, les équipements, l'activité locale et sensibiliser les habitants aux nécessaires évolutions

- Renforcer l'offre d'équipements et de services, de culture, loisirs ou de sport serait vain si celle-ci n'est pas connue des usagers et habitants.
- Un véritable travail de fond doit être engagée, en collaboration avec la population notamment, pour apporter de la lisibilité et de la visibilité tant sur l'offre culturelle/ associative que sur les services et équipements. Ce faisant, les habitants pourront prendre plus facilement part à la vie locale.
- La communication devra être menée de pair avec des actions de sensibilisation pour accompagner les nécessaires changement sociétaux et individuels.

1.4. Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique

- L'habitat est un sujet transversal et essentiel pour un territoire puisqu'il est à l'intersection de divers défis : attractivité, transition écologique, emploi, précarité, etc.
- Sur le Savès, il n'existe aucun outil opérationnel en vigueur (ex : PLH, OPAH), ni de diagnostic solide et récent sur le domaine de l'habitat. C'est pourquoi les élus communautaires ont engagé en 2022 un étude approfondie sur le sujet.
- Les résultats de cette étude permettront de disposer d'un projet politique de l'habitat au regard de la transition écologique, des orientations définies par le SCoT ou la loi Climat & Résilience

- A l'issue de cette étude, le territoire devrait mettre en œuvre une Opération de Revitalisation de Territoire et disposer d'un programme d'actions opérationnel en faveur de l'habitat.

1.5. Favoriser les alternatives à la voiture sur les courtes distances notamment et faciliter l'accessibilité aux commerces et services pour tous

- L'évolution des modes de déplacement des personnes passera par l'évolution du modèle d'urbanisation actuel mais pas seulement.
- Il s'agira aussi d'étudier et de mettre en œuvre un ensemble de solutions pour proposer des alternatives crédibles à l'utilisation de la voiture individuelle dans un territoire rural :
 - développement des transports en commun et leur articulation avec les gares ;
 - développement des déplacements doux à travers des infrastructures dédiées, de la signalisation et le partage de la route ;
 - création de nouveaux services à la mobilité tel que des points d'échanges multimodaux, co-voiturage, les véhicules partagés, etc.
- Le territoire sera dépendant et devra travailler en étroite relation avec la Région, nouvellement compétente en matière de mobilité.
- Le développement de véhicules à motorisation alternative (électrique, hybride, GNV) constitue également un levier possible pour parvenir à cet objectif mais reste une solution de court terme.

1.6. Rendre les habitants (et notamment les jeunes) acteurs du territoire

- Renouer la confiance entre l'action publique locale (les élus) et les citoyens dans un contexte où la démocratie représentative est de plus en plus rejetée ou du moins délaissée.
- A l'image de l'élaboration du projet de territoire, la dynamique locale en faveur de la démocratie participative doit perdurer.
- Les collectivités devront sans cesse s'interroger pour essayer de trouver le bon équilibre entre démocratie représentative et participative et essayer d'aller chercher le public qui ne s'exprime ou ne participe généralement pas.

- En particulier, le territoire devra construire une confiance et un espace de dialogue avec les jeunes avec qui la fracture peut-être plus importante et qui vivront demain le territoire.

1.7. Moins produire et mieux traiter les déchets

- Passer d'un modèle économique linéaire vers un modèle circulaire.
- Le territoire sera dépendant et devra travailler en étroite relation avec le SICTOM et Trigone, compétent en la matière. Il poursuivra sa collaboration avec Savès Climat pour proposer des solutions concrètes (composteurs, jardins partagés, etc.)
- Accélérer et rendre plus ambitieuse la politique de gestion des déchets de la communauté de communes et Trigone :
 - réduire au maximum les déchets à la source ;
 - poursuivre le développement du recyclage ;
 - lutte contre le gaspillage alimentaire



Les objectifs chiffrés

- Maintenir un niveau d'équipements de 46 pour 1000 habitants à horizon 2026
 - Rénover 10 équipements publics
 - Conserver 14 écoles ouvertes sur les 15 existantes
 - Renforcer les équipements dédiés à la petite enfance : passer de 3 à 5
- Maintenir et renforcer l'offre de santé :
 - 11 médecins généralistes sur le territoire en 2026 contre 10 en 2020
 - Maintenir les 3 pharmacies sur le territoire en 2026
- Maintenir l'offre en assistantes maternelles d'ici 2026 : ~ 58
- Développer la fibre : 95% des locaux raccordables en 2026
- Résorber la vacance des logements : 200 logements vacants restant en 2017
- Diminuer le rythme de construction de logements : 550 logements sur la période 2027-2017 contre 702 sur la précédente
- Développer le parc de logement sociaux et la mixité territoriale (porter l'offre à 220 logements dont 75% sur les polarités)
- Réduire le nombre de trajet domicile-travail réalisé en voiture à 70% en 2027
- Disposer de 5 aires de covoiturage et 2 pôles multimodaux en 2026

2. Un territoire dynamique, à la recherche constante d'équilibre, autant internes qu'externes, pour assurer la vitalité économique du territoire

La richesse du territoire et sa position géographique (proximité avec Toulouse et l'Isle-Jourdain) constitue un levier pour l'ancrage des populations voire des entreprises.

Dernièrement, les évolutions des aspirations et mode de vies liées à la pandémie laissent présager un certain nombre d'opportunités mais également de menaces sur le Savès. C'est pourquoi, le territoire a souhaité porter un projet prospectif, visant tirer parti de sa situation pour maintenir et diversifier la vitalité économique locale tout en maîtrisant l'accueil de population et l'aménagement du territoire.

Pour ce faire, il s'agira alors d'anticiper au mieux les évolutions et de rechercher constamment l'équilibre entre ruralité et proximité du bassin toulousain d'une part, et entre les polarités (Lombez & Samatan) et les communes rurales du Savès d'autre part.

2.1. Maintenir et diversifier les emplois et entreprises

- Conscient que l'attractivité et l'activité économique de ces dernières années est fortement liée à l'attractivité démographique, le territoire souhaite agir afin de concilier activité économique et développement maîtrisé.
- Poursuivre la requalification des ZAE du territoire afin d'en améliorer l'attractivité, l'insertion urbaine et paysagère. Intégrer la mobilité de demain dans cette requalification et limiter les espaces imperméabilisés
- L'influence des collectivités locales sur le secteur économique restent limitées. La mise en place d'une stratégie économique et la recherche de complémentarité des entreprises et de mutualisation à l'échelle d'une zone semble indispensable mais ne suffira probablement pas à faire face aux défis locaux et/ou structurels à venir : renouvellement et pérennisation des entreprises, transition numérique et écologique, manque de main d'œuvre, etc.
- C'est pourquoi le territoire devra développer des coopérations avec les territoires voisins et les acteurs ressources (consulaires, Région Occitanie, Gers développement, pôle emploi, Initiative Gers, etc.).

- Le maintien et la diversification des emplois passera également par l'évolution et l'adaptation de ceux-ci aux enjeux climatiques. La valorisation des entreprises vertueuses, l'accompagnement à la formation pourront permettre ou du moins encourager cette nécessaire adaptation.
- Pour parvenir à atteindre les ambitions que s'est fixé le territoire en matière de rénovation énergétique, l'accompagnement de la filière du bâtiment pour massifier la rénovation sera indispensable (formation, recrutement, valorisation des métiers, etc.)

2.2. Revitaliser et verdir les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès

- Renforcer la vitalité des centres-bourgs dans une logique de changement de modèle d'urbanisation et de rationalisation des déplacements.
- La reconquête du centre-ville s'articule autour d'un triptyque :
 - renouvellement du bâti en tenant compte du vieillissement de la population, de l'urgence climatique et du caractère patrimonial ;
 - recentrage des commerces et équipements structurants autour des espaces fédérateurs ;
 - accès pour tous au centre-ville et confort des déplacements.
- Pour favoriser l'acceptation de ce changement de modèle, les centres-bourgs doivent être très qualitatifs. Ils doivent offrir des espaces publics attrayant, redéployant nature et espaces verts afin notamment de s'adapter au changement climatique.
- Cet objectif passera par la structuration d'un projet global de revitalisation à l'échelle de Lombez et Samatan, adapté à chaque centre-bourg et pensé de manière partagée à l'échelle intercommunale, via la mise en place notamment d'une ORT (Opération de Revitalisation de Territoire).

2.3. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces

- Les commerces sont, notamment pour les villages ruraux, supports de la vie locale et facteur d'attractivité et de tourisme. Il s'agit ainsi d'un des piliers de la vitalité d'un territoire.

- Bien que le pôle commercial Lombez/Samatan du territoire permette de répondre aux besoins de la vie courante des habitants, beaucoup d'entre eux ferment et/ou délaissent le centre-bourg des villages au profit des zones artisanales. D'autres n'ont pas su s'adapter à la transition numérique ou à l'évolution des comportements d'achat tandis que certains n'ont pas survécu à la crise liée au covid.
- Face à ces défis, le territoire souhaite se mobiliser et accompagner les commerces existant à faire face à ces évolutions, redynamiser les marchés locaux, favoriser l'accès aux commerces, recentrer ceux-ci dans un périmètre restreint ou encore développer les circuits-courts.
- La revitalisation des commerces, en centre-bourgs notamment, passera également par une réelle synergie entre commerçants et collectivité. Tous deux appartiennent à un même biotope dans lequel l'action de chacun doit être pensée selon un modèle gagnant-gagnant

2.4. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire

- Valoriser le patrimoine local et développer une offre touristique affirmée autour : architectural, environnemental, gastronomique
- Sensibiliser les acteurs touristiques dans chaque commune sur les défis énergétiques et les accompagner dans leur évolution (recherche d'écolabels, etc.)
- Développer des alternatives à la voiture pour accueillir les touristes

2.5. Engager les collectivités sur des politiques exemplaires

- En tant que chef d'orchestre de la transition énergétique et écologique, les collectivités se doivent de montrer l'exemple dans leur champ d'action et compétences, notamment :
 - Patrimoine bâti et non bâti
 - Développement maîtrisé des énergies renouvelables
 - Sensibilisation et mobilisation des habitants et agents des collectivités
- Cela sera possible et efficient avec une sensibilisation et acculturation des élus en amont, une évolution du fonctionnement

des collectivités et de l'exercice de leur compétences et la promotion voir le cadrage d'un développement cohérent et maîtrisé

- Des outils comme le Plan Climat (PCAET), le Contrat d'Objectif Territorial (COT) faciliteront l'engagement des collectivités dans cet objectif d'exemplarité

2.6. Renforcer l'accessibilité numérique

- Poursuivre le développement de la fibre, au-delà des polarités et pallier aux dernières zones blanches concernant le réseau téléphonique afin de ne pas devenir un territoire vieillissant et répondre aux attentes des habitants et entreprises
- Pour ce faire, une étroite collaboration avec Gers Numérique devra être mise en place



Les objectifs chiffrés

- Maintenir et diversifier les emplois et entreprises
 - Diminuer le taux de chômage à 6% en 2026
 - Porter à 2 957 le nombre d'emplois en 2026 dont 75% sur les polarités (SCoT)
 - Augmenter le nombre d'entreprises implantées à 943 en 2026
 - Elaborer et mettre en œuvre une stratégie économique locale
- Revitaliser les centres-bourgs et pérenniser les commerces :
 - Maintenir 45 commerces sur le Savès en 2026 et leur concentration sur les polarités (90%)
 - Maintenir 20 commerces alimentaire de proximité et développer les réseaux alternatifs
 - Maintenir les 3 marchés existants
 - Maintenir et pérenniser les 2 associations de commerçants
- Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès :
 - Porter à 4 800 le nombre de visiteurs annuels de l'OT
 - Développer les hébergements : 55 en 2026
- Exemplarité des collectivités :
 - 25 communes pratiquant l'extinction de l'éclairage public en 2026
 - 5 projets de désimperméabilisation ou d'aménagements comportant de la non-imperméabilisation en 2026
 - 3 000 m² de surface désimperméabilisée

3. Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique et l'accueil de nouvelle population

Le cadre de vie du Savès est intrinsèquement lié à son caractère rural qui se caractérise par ses paysages vallonnés, des vastes collines cultivées et une faible densité de population.

Cette vie à la campagne que propose la Savès, aux portes de la métropole, est aujourd'hui menacée par de multiples facteurs et notamment le changement climatique, l'urbanisation et l'exode rurale.

Ainsi, afin de préserver sa ruralité, support du cadre de vie, le Savès souhaite être maître de son développement et réussir à se transformer assez rapidement pour s'adapter au réchauffement climatique.

3.1. Préserver et soutenir l'évolution de l'agriculture (profession, préservation foncier, commercialisation, alimentation)

- Réussir le défi du renouvellement des exploitations afin de préserver la profession et conserver des exploitations à « taille humaine ». Une étroite collaboration entre le territoire et la filière sera indispensable. Il s'agira de valoriser la filière, trouver de nouveaux débouchés et de trouver des solutions pour permettre de concilier les contraintes du métier avec les attentes des jeunes d'aujourd'hui.
- Préserver le foncier agricole, naturel et forestier va de pair avec la préservation de la profession et s'inscrit également dans une logique de lutte contre la chute de la biodiversité
- Prendre en compte et concilier les nouveaux modèles agricoles intensifs avec le modèle actuel
- Renouer le dialogue et renforcer les liens entre agriculteurs et habitants dans une logique de bien vivre ensemble
- Il s'agira aussi d'adapter les pratiques agricole au dérèglement climatique, la diminution de la ressource en eau et au climat de demain (cultures, pratiques et séquestration carbone, etc.)
- Développer et structurer les circuits-courts de proximité (production, transformation, distribution et consommation) pour manger mieux et local

- Développer l'intégration de produits locaux dans la restauration collective et faciliter l'accès à ces produits aux habitants et aux touristes.
- Accompagner les acteurs économiques à créer de la valeur ajoutée aussi bien économique, écologique que sociétale
- Accompagner les agriculteurs à travers de l'information et la formation

3.2. Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie

- Intégrer et/ou renforcer les composantes écologiques et environnementales (TVB, artificialisation) dans les documents d'urbanisme et organiser les espaces agricoles en harmonie avec les zones habitée
- Valoriser et rénover les bâtisses agricoles
- Renforcer l'entretien des milieux humides, des rivières et des forêts
- Redéployer des linéaires de haies, notamment le long des routes ou entre espaces urbanisés et agricoles pour favoriser le retour de la biodiversité, séquestrer du carbone et limiter les effets d'écoulement de boue voire éboulement. En parallèle, trouver des solutions de valorisation (économie compensation carbone) et de débouché pour cette nouvelle ressource (plaquettes bois pour aménagement paysager ou chauffage)

3.3. Gérer durablement la ressource en eau

- Intégrer, renforcer voire imposer la récupération d'eau de pluie dans les documents d'urbanisme ou règlements de ZAE et faciliter leur réutilisation
- Développer la récupération d'eau et de stockage, notamment dans l'habitat en sensibilisant aux risques liés à la prolifération des moustiques
- Promouvoir les économies d'eau voire réglementer les usages tant vers le public agricole, professionnel ou particulier
- Améliorer les systèmes existants afin de limiter les pertes et/ou le gaspillage

3.4. Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine

- Avec la transition écologique et énergétique, le paysage sera amené à évoluer : on passera d'un modèle centralisé à un modèle décentralisé où les centrales de production se développeront un peu partout sur les territoires (photovoltaïques, unités de méthanisation, hydrogène, etc.) ;
- Le développement des énergies renouvelables (EnR) doit alors se faire de manière maîtrisée pour préserver la qualité paysagère et patrimoniale du territoire. Des outils existent pour ce faire comme le schéma de développement des EnR. Au préalable, la formation et la sensibilisation des élus est indispensable
- Le développement des EnR ne se fera qu'avec le soutien des habitants. Pour renforcer l'acceptabilité des projets, ceux-ci doivent être pensés le plus en amont possible avec les élus et les habitants. Cela peut aussi passer par des projets portés par des citoyens et/ou collectivités (voire mixte) afin de sensibiliser, garder la main sur les projets et maximiser les retombées locales
- Faciliter les projets ENR par une stratégie proactive de repérage des meilleurs potentiels déjà urbanisés et à proximité des réseaux : toitures et parkings pour le PV
- La réflexion autour du développement des EnR doit être pensée à l'échelle intercommunale voir au-delà dans une logique de cohérence et solidarité. Dans cet exercice, des structures comme le SCoT, le SDEG, l'AREC ou la chambre d'agriculture devront être associés et pourront être de vrais partenaires

3.5. Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)

- Le cadre de vie et la ruralité du Savès est en partie liée avec son patrimoine culturel
- Ce patrimoine est complexe et multiple, mais des éléments principaux peuvent revêtir un caractère identitaire fort comme le foie gras, le rugby ou encore l'occitan

- Dès lors, il s'agit de préserver, transmettre et valoriser ces derniers à travers par exemple :
 - l'ouverture d'une classe Occitan dès le primaire afin de pouvoir bénéficier d'un parcours Occitan tout au long de la scolarité (de l'école au lycée)
 - l'anticipation de l'évolution de la filière du foie gras et la transmission du savoir-faire local
 - la promotion du rugby afin notamment de maintenir les effectifs, tant en termes de bénévoles que de sportifs



Les objectifs chiffrés

- Préserver le caractère rural :
 - Ne pas dépasser 31,9 hab/km² en 2026
 - 50% de la nouvelle population installée sur les polarités entre 2022 et 2026
- Préserver et accompagner l'évolution de la profession agricole :
 - 350 exploitations agricoles en 2026
 - Artificialisation maximale de 54 ha entre 2016 et 2026
- Faire renaître les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
 - Porter à 842 ha la surface de forêt
 - Planter 5km de haies/an en 2026
- Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine :
 - Porter à 32% la part de production d'EnR / consommation d'énergie en 2030

Prisme : Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique



Les objectifs chiffrés

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 2015 :
 - Globales : -34%
 - Industrie : -41%
 - Tertiaire : -44%
 - Résidentiel : -39%
 - Agriculture : -32%
 - Transport : -33%
 - Construction : -41%
 - Déchets : -29%

- Réduction de la consommation d'énergie finale en 2030 par rapport à 2015 :
 - Globales : -19%
 - Industrie : -45%
 - Tertiaire : -3%
 - Résidentiel : -8%
 - Agriculture : -14%
 - Transport : -34%

Prisme : Accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements

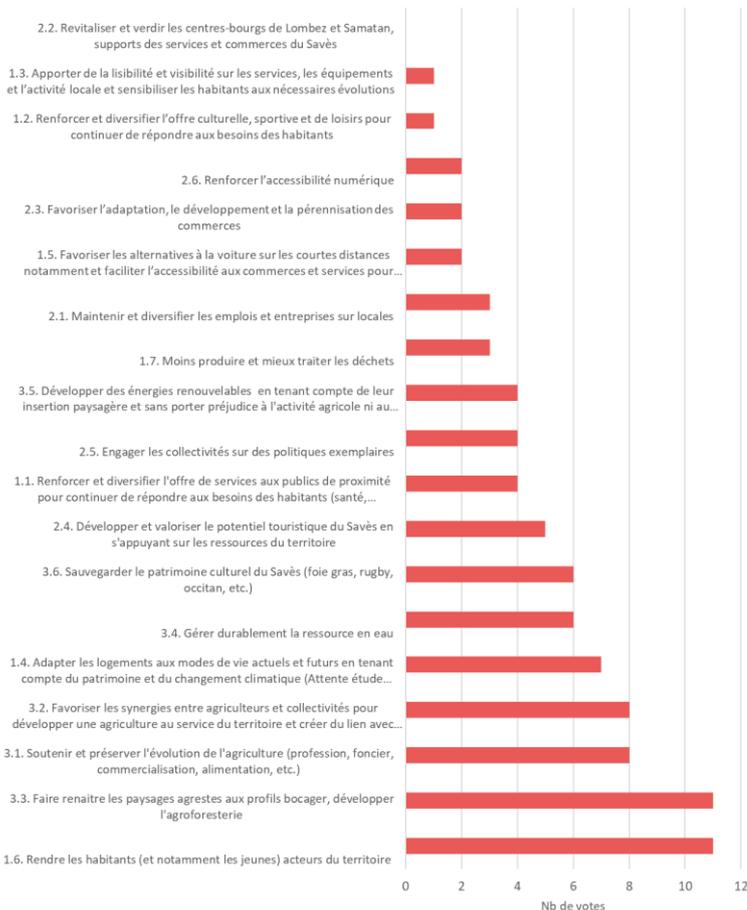


Les objectifs chiffrés

- Part des 75 ans et plus en 2026 : 13% contre 14% en 2018 compte-tenu du rallongement de la durée de vie et considérant l'accueil de jeunes

- Part des 0 à 30 ans en 2026 : 33% contre 29% en 2018

Priorisation des axes de travail selon les 18 participants



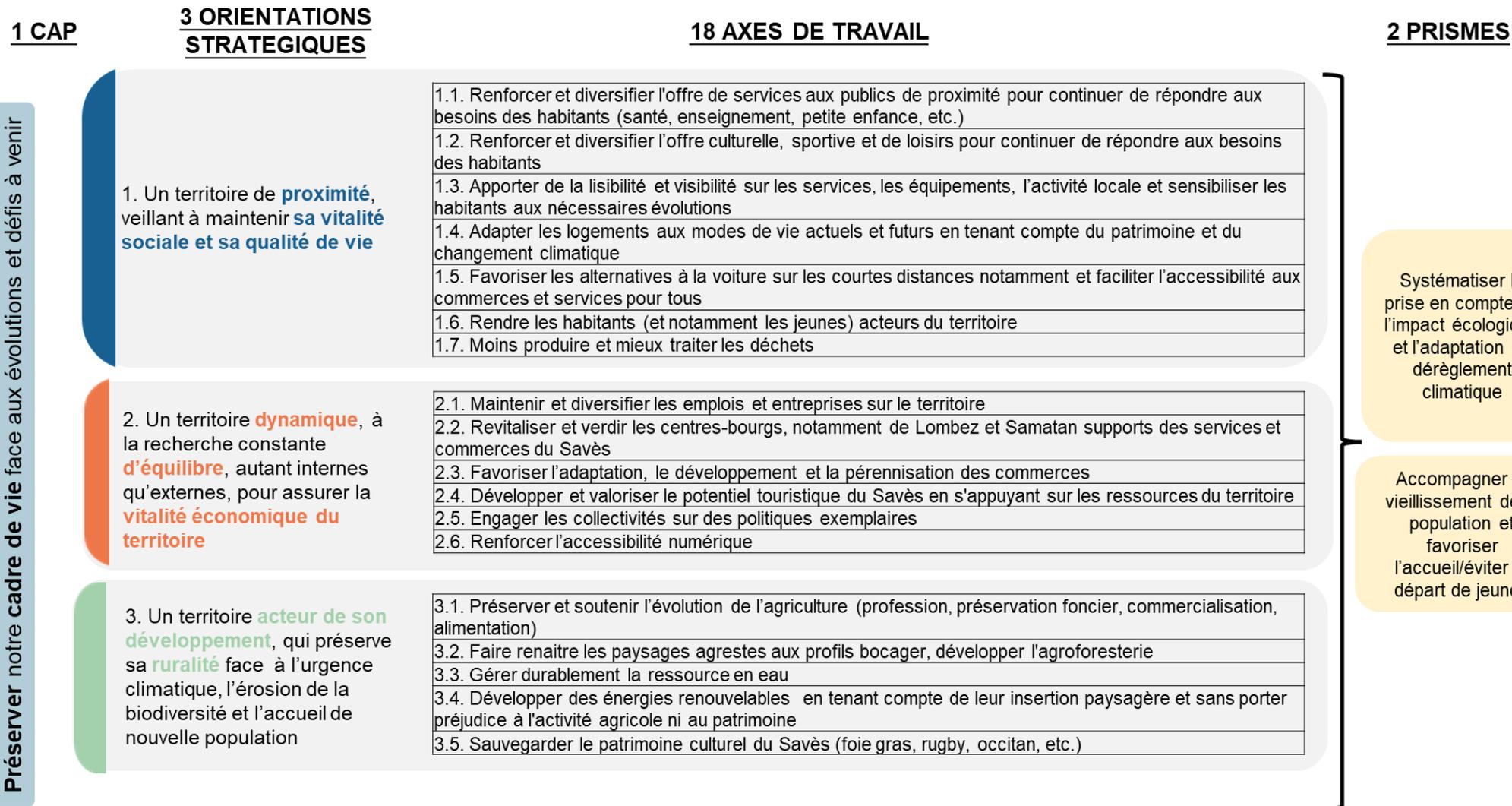
La stratégie du projet de territoire est ensuite déclinée en un programme d'actions. Ce dernier a pour objectif de rendre possible la mise en œuvre des leviers identifiés à la hauteur de l'ambition requise dans le scénario retenu. Il est important de noter que ce scénario est évolutif, et sera actualisé au fil de la démarche, en fonction de la mise en œuvre des projets et des actions, et de l'apparition de nouvelles opportunités à intégrer.

Toujours dans une logique de démocratie participative et afin d'alimenter la réflexion des élus dans la priorisation des actions à mener pour les années à venir, la communauté de communes du Savès a proposé aux participants du 3^e atelier de co-construction de prioriser les axes des travail du projet de territoire. Chaque participant pouvait choisir jusqu'à 5 axes de travail prioritaires sur les 19.

Les personnes présentes ont ainsi jugé prioritaires les champs d'intervention suivants :

- Rendre les habitants (et notamment les jeunes) acteurs du territoire
- Faire renaitre les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie
- Soutenir l'évolution de l'agriculture
- Favoriser les synergies entre agriculteurs et collectivités pour développer une agriculture au service du territoire et créer du lien avec les habitants
- Adapter les logements aux modes de vie actuels et futurs en tenant compte du patrimoine et du changement climatique
- Gérer durablement la ressource en eau

Résumé de la stratégie du projet de territoire



Pilotage et animation du projet de territoire

Animation

En tant que document de planification, un projet de territoire nécessite des moyens afin de pouvoir vivre, mobiliser et passer à la phase opérationnelle.

La communauté des communes du Savès, à l'initiative de la démarche, sera en charge de l'animation, de la coordination. Ce faisant, l'action du territoire pourra être centralisée pour alimenter la démarche mais surtout elle pourra être constamment questionnée afin de savoir si elle est en accord avec le projet collectif que s'est fixé le Savès. Par ailleurs, la communauté de communes sera également en charge de la mise en œuvre des actions entrant dans son champ d'intervention.

En effet, pour rappel, un projet de territoire n'est pas simplement une démarche visant à planifier l'action des collectivités, mais une démarche plus globale dont l'objectif est de planifier l'action de l'ensemble des acteurs d'un territoire, de créer une synergie entre ces derniers (citoyens, entreprises, associations, collectivités, etc.), valoriser ou faire émerger des actions concrètes pouvant être portées par chacun de ces derniers.

Ainsi, les opérations, projets ou actions portées par les acteurs du territoire et contribuant à atteindre les objectifs fixés par ce projet collectif peuvent être intégrées dans le programme d'actions. Chaque maître d'ouvrage reste pilote et libre de son action.

La communauté des communes du Savès sera également en charge de suivre et évaluer les actions mises en œuvre dans le cadre du projet de territoire, qu'il s'agisse des actions qu'elle porte ou des actions portées par les acteurs du territoire, dans la mesure où ceux-ci communiquent les éléments nécessaires à leur évaluation.

Pilotage

La communauté des communes du Savès est en charge du pilotage du projet de territoire. Le conseil communautaire reste l'organe délibératif validant les orientations.

Ceci étant, à l'image de son élaboration, le pilotage et le suivi du projet de territoire conciliera démocratie participative et représentative. Dans cette optique, un comité de suivi hybride, ouvert à tous (comme les ateliers de co-construction) sera organisé au moins une fois par an pour recueillir leur vision de la dynamique engagée, de ses résultats mais également pour discuter des perspectives ou évolutions du programme d'actions.

En parallèle et en amont de chaque comité de suivi, des comités techniques réunissant les porteurs des actions et experts, ouvert aux élus voire aux citoyens, pourront être organisés afin de mener de manière plus approfondie un bilan des actions et des réflexions sur leurs évolutions et les perspectives.

Dans un souci d'efficacité, il sera nécessaire de nommer et d'identifier tout au long de la démarche :

- Un binôme d'élue(e) référent(e) du projet de territoire au sein de la communauté de communes en charge d'animer et faire vivre la démarche
- Un référent et animateur de la démarche au sein de la communauté de communes

Au lancement de la démarche, le chef de projet Petites Villes de Demain de la communauté de communes du Savès est identifié comme référent du projet de territoire. Il est ainsi en charge d'assurer l'animation et la mobilisation autour de celui-ci, ainsi que son suivi et son évaluation.

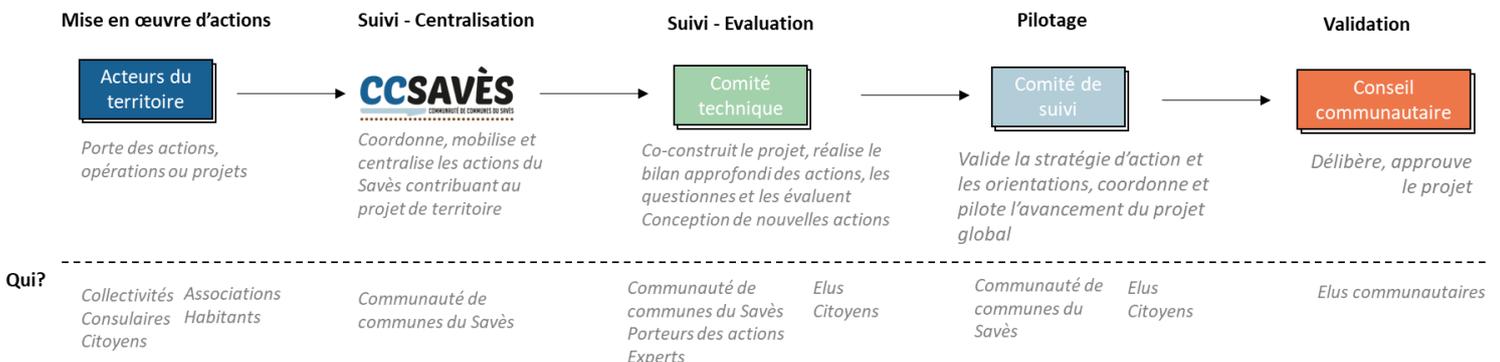


Schéma de gouvernance de la mise en œuvre du projet de territoire du Savès

Suivi et évaluation du projet de territoire

L'évaluation d'une politique publique a pour objet de rechercher si les moyens techniques, juridiques, administratifs ou financiers mis en œuvre permettent de produire les effets attendus de cette politique et d'atteindre les objectifs qui lui sont assignés.

Le projet de territoire, hybride entre politique publique et projet fédérateur, fera ainsi l'objet d'une évaluation à l'horizon 2026 - échéance du premier programme d'actions. Outre cette évaluation « à mi-parcours », il sera également questionné au fil de l'eau à travers la mise en place de comité de suivi. De cette manière, **le projet de territoire n'est pas** immuable et devient évolutif.

L'évaluation est un exercice complexe dont le but est de savoir d'une part si les objectifs fixés ont été atteints, et d'autre part si les moyens mis en œuvre ont permis d'atteindre ceux-ci. En réalité, il est difficile - voire impossible - d'établir un lien de causalité entre les actions qui peuvent être menées et l'atteinte des objectifs. Du moins, il est difficile de quantifier dans quelle mesure une action ou un projet a permis de contribuer à atteindre **l'objectif visé** tant il y a de paramètres extérieurs qui peuvent rentrer en compte.

Par exemple, si un objectif fixé consiste à diminuer le taux de chômage, que le territoire met en place différentes actions en ce sens tel que de la facilitation à l'embauche (mise en relation, permanence pôle emploi, aide aux CV, etc.) et bénéficie même de l'implantation d'une nouvelle usine mais que dans le même temps la France connaît une crise financière, l'objectif initial ne sera alors probablement pas atteint. Pour autant le territoire a mis en place des moyens pour essayer d'atteindre ses ambitions ; moyens qui ont par ailleurs sûrement permis de diminuer les conséquences de la crise localement et à limiter le taux de chômage mais dont l'impact est difficilement mesurable.

Ainsi, on peut considérer que l'évaluation du projet de territoire peut être menée à deux échelles :

- Une évaluation d'objectifs dont le but est de savoir si les ambitions fixées ont été atteintes. Pour que celle-ci soit réussie, les objectifs définis initialement doivent être simples, mesurables, à la fois ambitieux et réalistes. Cette évaluation se base essentiellement sur des données quantitatives, des indicateurs, qui doivent être définis dès le début de la démarche. La définition des indicateurs - et donc des objectifs - doit être la plus pertinente possible et doit pour cela prendre en compte différents paramètres (source de la donnée, fréquence, valeur initiale, valeur objectif, unité, etc.). La stratégie du projet de territoire exposée ci-avant comporte ainsi certains objectifs chiffrés, basés sur des indicateurs - dont le détail est disponible en annexe 1 - et traduisant les ambitions du territoire.
-> Cette évaluation sera assurée par le référent de la communauté des communes du Savès en 2026. En cours de parcours, une évaluation synthétique pourra être réalisée pour connaître la trajectoire du territoire, faire le bilan des moyens mis en œuvre. Cette évaluation pourra être complétée par une approche qualitative.
- Une évaluation de moyens dont le but est de mesurer les moyens mis en œuvre pour contribuer à atteindre les objectifs (moyens financiers, techniques, juridiques, humains, etc.) et d'essayer d'établir le lien entre ces moyens et l'atteinte des résultats. La réussite de cette évaluation repose essentiellement sur le suivi régulier et exhaustif de la mise en œuvre des actions.
-> Le suivi des actions, la collecte et l'analyse des données sera assurée au fil de l'eau par le référent de la communauté des communes du Savès. Chaque année, un bilan sera réalisé.

Orientation stratégique	Axe de travail	Indicateur				Situation de départ		Objectif	
		Nom	Unité	Source	Fréquence	Année de réf. 2018	Valeur 9,6%	Année de réf. 2026	Valeur 6,0%
2. Un territoire dynamique, à la recherche constante d'équilibre, autant internes qu'externes, pour assurer la vitalité économique du territoire	2.1. Maintenir et diversifier les emplois et entreprises sur le territoire	Taux chômage	Nb	INSEE	?	2018	2775	2026	2957
		% nvx emploi sur les polarités	%	INSEE	?			2026	75%
		Nb entreprises	Nb	INSEE	?	2018	761	2026	943
		Ets >20 salariés	Nb	INSEE RE	?	2019	187	2026	190
		Mettre en place une stratégie	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	0	2026	1
		Nb de grandes et moyennes surfaces	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	3	2026	3
		Nb de restaurant	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	26	2026	25
	2.2. Revitaliser et verdir les centres-bourgs de Lombez et Samatan, supports des services et commerces du Savès	Nb de commerces	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	45	2026	45
		% de commerces sur les polarités	%	INSEE, BPE	Annuelle	2020	90%	2026	90%
		Nb de marchés	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	4	2026	4
	2.3. Favoriser l'adaptation, le développement et la pérennisation des commerces	Nb association de commerçant	Nb	CC Savès	Annuelle	2022	2	2022	2
		Commerces alimentaires de proximité	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	21	2026	20
		Autres commerces de proximité	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	11	2026	12
		Commerce d'habillement	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	4	2026	4
		Commerces d'équipement de la maison	Nb	INSEE, BPE	Annuelle	2020	4	2026	4
	2.4. Développer et valoriser le potentiel touristique du Savès en s'appuyant sur les ressources du territoire	Nb visiteurs à OT	Nb	OT	Annuelle	2020	4000	2026	4800
		Nb hébergement marchands classés/labellisés	Nb	OT	Annuelle	2020	49	2026	55
		Nb de labels touristiques	Nb	OT	Annuelle	2022	4	2026	5
	2.5. Engager les collectivités sur des politiques exemplaires	Nb commune pratiquant extinction nocturne au moins une partie du parc	Nb	Communes	Annuelle	2022	?	2026	25
		Nb projets de désimperméabilisation ou d'aménagements comportant de la non-imperméabilisation	Nb	Communes	Annuelle	2022	0	2026	5
		Surface désimperméabilisée	m²	Communes	Annuelle	2022	0	2026	3 000
	2.6. Renforcer l'accessibilité numérique	Part des locaux raccordables à la fibre	%	Arcep	Annuelle	2021	52,9%	2026	95,0%

Orientation stratégique	Axe de travail	Indicateur				Situation de départ		Objectif	
		Nom	Unité	Source	Fréquence	Année de réf.	Valeur	Année de réf.	Valeur
3. Un territoire acteur de son développement, qui préserve sa ruralité face à l'urgence climatique, l'érosion de la biodiversité et l'accueil de nouvelle population	3.1. Préserver et accompagner l'évolution de la profession agricole	Population	Nb	INSEE	5 ans	2018	9583	2026	836
		Densité de population/ Ruralité	hab/km ²	INSEE	5 ans	2018	29,3	2026	31,9
		Population installée sur les polarités	Nb	INSEE	5 ans	2018-2008	58%	2026-2018	50%
		Nb exploitations agricoles	Nb	Chambre agri	?	2020	399	2026	350
		Surface artificialisée	ha	SITADEL	Annuelle	2019-2009	146,16	2026-2016	54
	3.2. Favoriser les synergies entre agriculteurs et collectivités pour développer une agriculture au service du territoire								
	3.3. Faire renaitre les paysages agrestes aux profils bocager, développer l'agroforesterie	Surface de forêt	ha	COFOR	?	2020	802	2026	842
		Linéaire de haie planté par collectivités locales	km	collectivités locales	Annuelle	2022	?	2026	5
	3.4. Gérer durablement la ressource en eau								
	3.5. Développer des énergies renouvelables en tenant compte de leur insertion paysagère et sans porter préjudice à l'activité agricole ni au patrimoine	Part de production d'EnR/consommation d'énergie	%	?	?	2015	11%	2030	32%
3.6. Sauvegarder le patrimoine culturel du Savès (foie gras, rugby, occitan, etc.)									
Systématiser la prise en compte de l'impact écologique et l'adaptation au changement climatique	Réduction des émissions de GES globales	EGES	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-34%
	Réduction des émissions de GES Industrie	EGES Industrie	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-41%
	Réduction des émissions de GES Tertiaire	EGES Tertiaire	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-44%
	Réduction des émissions de GES Résidentiel	EGES Résidentiel	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-39%
	Réduction des émissions de GES Agriculture	EGES Agriculture	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-32%
	Réduction des émissions de GES Transport	EGES Transport	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-33%
	Réduction des émissions de GES Construction	EGES Construction	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-41%
	Réduction des émissions de GES Déchet	EGES déchet	tCO2e/an	?	?	2015	?	2030	-29%
	Maitrise de la consommation d'énergie finale	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-19%
	Economie d'énergie Industrie	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-45%
	Economie d'énergie Tertiaire	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-3%
	Economie d'énergie Résidentiel	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-8%
	Economie d'énergie Agriculture	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-14%
Economie d'énergie Transports	Conso Energie finale	MWh/an	?	?	2015	?	2030	-34%	
Accompagnement du vieillissement de la population et favoriser l'accueil/éviter le départ de jeunes pour renouveler les populations et permettre le maintien des services et équipements	Part des 75 ans et +	%	INSEE	5 ans	2018	14%	2026	13%	
	Part des 0 à 30 ans	%	INSEE	5 ans	2018	29%	2026	33%	